

Rapport

Date de la séance du CE: 11 mars 2015
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
N° d'affaire:
Classification: Non classifié

Police cantonale bernoise; nouveau site pour la formation et le perfectionnement et le domaine spécialisé des chiens de police au POLY-Zentrum Riedbach, sis à la Mannenriedstrasse 29, 3020 Berne
Autorisation de dépenses; crédits d'engagement 2015 pour l'équipement et 2016 à 2026 pour les frais de location et les charges (crédits d'objet)

Table des matières

1	Synthèse	3
2	Bases légales	4
3	Description de l'affaire	4
3.1	Contexte	5
3.1.1	Formation et perfectionnement au sein de la POCA	5
3.1.2	Domaine spécialisé des chiens de police.....	7
3.2	Examen du nouveau site pour la formation et le domaine des chiens de police	8
3.3	Location du <i>Poly-Zentrum Riedbach</i>	8
3.4	Utilisation prévue du <i>POLY-Zentrum Riedbach</i>	9
3.4.1	Formation et perfectionnement	9
3.4.2	Domaine spécialisé des chiens de police.....	10
3.4.3	Frais d'infrastructures uniques	10
3.5	Comparatif des coûts	11
3.6	Adjudication	12
3.6.1	Équipements et systèmes informatiques.....	12
3.6.2	Ameublement	12
3.6.3	Infrastructures des locaux destinés à la formation et aux travaux de groupes	13
3.7	Délais, démarches, organisation et compétences	13



4	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	13
5	Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux.....	14
5.1	Dépenses périodiques (loyer et frais annexes)	14
5.2	Dépenses uniques (infrastructures)	14
5.3	Montant du crédit et compétence en matière de dépense.....	14
5.4	Répercussions sur le personnel, l'informatique et les locaux	15
6	Répercussions en cas de non-réalisation.....	15
7	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	15
8	Proposition.....	16

1 Synthèse

La Police cantonale bernoise (POCA) forme elle-même chaque année un grand nombre de collaborateurs. De plus, elle assure également à l'interne tous les cours de perfectionnement nécessaires pour maintenir le niveau de formation requis.

Le volume des activités de formation dévolues à la POCA ne cesse de croître, en raison de l'évolution actuelle dans tous les domaines de l'intervention, de l'exploitation et du personnel. Appelée à se maintenir au cours des prochaines années, cette tendance induit une augmentation des besoins en matière de locaux de formation, tous domaines confondus.

À l'heure actuelle, la POCA ne dispose pas de suffisamment de places de formation équipées pour répondre aux exigences. Dès lors, elle se voit régulièrement contrainte d'improviser, ce qui ne lui permet pas toujours de faire preuve de l'efficacité et du rendement voulus. En outre, la disponibilité réduite des places de formation oblige les personnes concernées à faire des trajets considérables, d'où une perte de temps et des frais supplémentaires.

Par ailleurs, le domaine spécialisé des chiens de police de la division Planification et Engagement a besoin depuis longtemps d'un site permettant d'accueillir définitivement les maîtres-chien et leurs animaux, stationnés depuis maintenant dix ans sur le terrain de l'arsenal, une situation loin d'être idéale pour eux.

C'est pourquoi la POCA a examiné, en collaboration avec l'Office des immeubles et des constructions (OIC), les possibilités de trouver un site permettant d'accueillir la formation et le domaine des chiens de police. À ce titre, elle a dirigé ses efforts sur la concentration des activités et du domaine sur le site préexistant (centre de formation d'Ittigen, CF Ittigen) et sur le *POLY-Zentrum Riedbach*, dont les locaux allaient se libérer. Ce choix permettra de mettre un terme à l'utilisation provisoire de l'arsenal, qui dure depuis dix ans.

Autant dire que ce projet revêt une importance stratégique considérable.

Après diverses visites du *POLY-Zentrum Riedbach* et un examen exhaustif de la situation, des négociations ont eu lieu entre l'OIC (locataire du site) et le service *Immobilien Stadt Bern* (ISB, bailleur).

Le loyer net des locaux vides s'élève à 380 000 francs par année, auxquels s'ajoutent des frais de chauffage et des frais accessoires de l'ordre de 120 000 francs par an.

Seules des infrastructures adéquates permettent d'assurer le bon déroulement des formations et des activités du domaine spécialisé des chiens de police. D'après les estimations, il faut s'attendre à des frais d'infrastructure uniques d'un montant avoisinant les 750 000 francs, TVA incluse.

En raison de l'accroissement des activités de formation, de la relative inefficacité due à l'utilisation actuelle des sites loués dans le canton et des lacunes des infrastructures, la question de la rentabilité devient incontournable. Dans la situation actuelle (sans le *POLY-Zentrum Riedbach*), la POCA est régulièrement obligée d'improviser pour trouver des places de formation, ce qui ne va pas sans diminuer l'efficacité des activités correspondantes.

Un comparatif des coûts montre que la réalisation du *POLY-Zentrum Riedbach* permettra d'économiser environ 446 000 francs par an en matière de formation et de perfectionnement, ainsi que pour le domaine spécialisé des chiens de police.

Si le présent projet ne pouvait être mené à bien, le canton de Berne perdrait une chance unique d'assurer à long terme la formation et le perfectionnement au sein de la POCA, de réaliser des économies et d'agir en faveur de l'environnement, en réduisant les trajets nécessaires. En réalité, un statu quo ferait perdurer tous les effets négatifs énumérés plus haut.

Le présent arrêté, soumis au référendum, a pour but de débloquer un crédit annuel de 500 000 francs pour les années 2016 à 2026 et un crédit unique de 750 000 francs pour l'année 2015, concernant les frais de location, les frais de chauffage et les frais accessoires du *POLY-Zentrum Riedbach*.

2 Bases légales

- Loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol; RSB 551.1), articles 1 et 6
- Loi du 20 juin 1996 sur la Police cantonale (LPC; RSB 552.1), article 3, alinéa 1
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la police et des affaires militaires (ordonnance d'organisation POM, OO POM; RSB 152.221.141), articles 1 et 8
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (OO TTE ; RSB 152.221.191), article 14
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0), articles 46, 47, 48, alinéa 1, lettre a, 49, 50, 52 et 54, alinéa 3
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP; RSB 621.1), articles 136, 138, lettre a, 139, 141, 146, 148, 151 et 152
- Loi du 11 juin 2002 sur les marchés publics (LCMP; RSB 731.2), articles 2, alinéa 1, lettre a, et suivants
- Ordonnance du 16 octobre 2002 sur les marchés publics (OCMP; RSB 731.21), articles 1, alinéa 1, lettres b et c, 4 et suivants

3 Description de l'affaire

Chaque année, la POCA forme elle-même environ 2500 collaborateurs. D'une part, depuis deux ans, les aspirants et aspirantes suivent un semestre de formation d'application supplémentaire au CF Ittigen, après leur formation de base d'une année à Hitzkirch. De plus, la POCA dispense elle-même l'intégralité des cours de perfectionnement nécessaires à l'obtention et au maintien du niveau de formation requis. Les cours comprennent divers modules traitant notamment de sécurité personnelle, de tir, de tactique d'engagement, de comportement face à des individus pris de folie meurtrière, de prévention des décès par asphyxie positionnelle durant l'arrestation, pour n'en citer que quelques-uns.

Du fait de l'évolution de la société, de la technique et de la tactique, et des nouvelles exigences qui en découlent dans tous les domaines de l'engagement, de la gestion et du personnel, le volume des tâches de formation qui incombent à la POCA ne cesse de croître. Cette ten-

dance, appelée à se maintenir au cours des prochaines années, renforce le besoin en locaux de formation dans tous les domaines.

Outre des parties théoriques, l'éventail des formations dispensées au sein de la police comprend notamment les aspects tactiques: pour être admis, les candidats et candidates doivent avoir effectué des exercices pratiques dans tous les domaines d'intervention. Dès lors, les locaux ou sites d'apprentissage doivent répondre à des critères stricts (tir, auto-défense, service d'ordre). Leur agencement ou leur présentation doit être modulable afin de permettre l'entraînement aux interventions dans des appartements, sur des places de parc, lors de manifestations dans la rue et sur des sites commerciaux notamment. La POCA ne dispose pas à l'heure actuelle de tels locaux en suffisance pour être en mesure d'assurer une formation aussi professionnelle et proche des conditions réelles que possible, et se voit régulièrement contrainte de trouver des solutions de remplacement, en improvisant selon la situation. Les sites actuellement loués à cet effet n'offrent pas les conditions permettant le bon déroulement d'exercices pratiques en lien avec les interventions sur le terrain. De plus, la disponibilité réduite des places de formation oblige les personnes concernées à parcourir des trajets considérables, ce qui entraîne des pertes de temps et d'argent.

Par ailleurs, le domaine spécialisé des chiens de police de la division Planification et Engagement a besoin depuis longtemps d'une solution définitive pour accueillir les maîtres-chien et les chiens de police. En effet, ces derniers sont provisoirement stationnés à l'arsenal depuis dix ans, un emplacement qui n'est pas idéal pour eux (cf. chapitre 3.1.2).

La POCA a examiné, en collaboration avec l'OIC, les possibilités de trouver un site permettant d'accueillir toute la formation et le domaine spécialisé des chiens de police. À ce titre, elle a concentré ses efforts sur la réunion des activités et du domaine (entraînant de ce fait la suppression des locaux provisoires de l'arsenal) sur le site existant du CF Ittigen ainsi qu'au *POLY-Zentrum Riedbach*, dont les locaux étaient en passe de se libérer.

3.1 Contexte

3.1.1 Formation et perfectionnement au sein de la POCA

Le CF Ittigen, créé au début des années 80 en fonction des nécessités de l'époque, n'est plus en mesure, tant s'en faut, de couvrir les besoins de l'organisation en matière de places et de locaux de formation, et ce malgré différentes mesures d'amélioration. Après sa création, le centre de formation était le plus souvent utilisé pour la formation d'une cinquantaine d'agents et agentes de police. Aujourd'hui, la POCA forme environ 110 agents et agentes chaque année. Depuis 2007, la plupart d'entre eux suivent les 34 premières semaines de leur formation auprès de l'École intercantonale de police de Hitzkirch (IPH), puis rejoignent le centre de formation pour les semaines restantes. Ce dernier est aussi utilisé pour les perfectionnements du corps de police ainsi que pour la formation des assistants de sécurité et pour la formation d'application. Il accueille également l'École de police de langue française.

Vu l'évolution de la société, la POCA a estimé que la formation de base ne suffit en aucun cas aux agents et agentes pour accomplir leur service jusqu'à l'âge de la retraite. Il y a quelques années, cette formation a par ailleurs été rallongée de six mois. Les membres du personnel de la POCA doivent en outre se former en permanence, pour consolider les acquis et acquérir de nouveaux savoirs, afin d'être en mesure de réagir aux situations classiques, mais aussi aux phénomènes nouveaux (crises de folie meurtrière, actes de terrorisme, etc.). De ce fait,

les méthodes d'apprentissage et les plans de cours actuels ont connu une évolution importante et de grands changements au cours des 30 dernières années. Les formations en petits groupes, suivant des scénarios pratiques et aussi proches que possible de la réalité, sont aujourd'hui incontournables.

En raison des diverses évolutions exposées ci-après, touchant tous les domaines de l'intervention, de la gestion et du personnel, les besoins de la POCA en places et locaux de formation ne cessent de prendre de l'ampleur.

- Avec la réunion des polices cantonale, municipales et communales dans le cadre du projet *Police Bern* et l'augmentation du nombre des fonctionnaires de police (passés d'env. 1300 à env. 2500) qui en a découlé, il a fallu fusionner, du point de vue du contenu comme de l'organisation, les formations autrefois dispensées de manière décentralisée, sur divers sites de petite taille.
- Dans ce même cadre, la POCA dispense depuis 2009 un cursus d'assistant de sécurité d'une durée de cinq mois qui accueille 30 à 40 aspirants et aspirantes chaque année, et auquel participent également des candidats provenant des cantons des Grisons, de Soleure, de Zoug et de Bâle-Campagne (les frais sont facturés à ces derniers au prorata du nombre de participants).
- Les locaux libérés au CF Ittigen suite à la délocalisation de 34 semaines de formation à l'école de police de Hitzkirch sont désormais utilisés pour la formation d'application.
- Depuis le 1^{er} avril 2014, la POCA dispense la formation d'agent de police en langue française au CF Ittigen; celle-ci est suivie par une quinzaine d'aspirants et aspirantes.
- Depuis quelques années, la formation de conduite d'intervention est effectuée conjointement avec les organisations partenaires dans ce domaine, telles que les sapeurs-pompiers et les polices sanitaires, ce qui a doublé le nombre de participants (dans ce secteur également, les frais sont facturés au pro rata à ces organisations).
- En raison des mesures croissantes de centralisation prises par l'armée depuis la fin des années 90, la disponibilité des places d'exercice militaires répondant aux besoins de la police diminue toujours plus rapidement.
- Il arrive de plus en plus souvent que des séries d'exercices doivent être annulées ou repoussées du fait de manifestations d'envergure annoncées tardivement ou au cours desquelles la situation dégénère de manière inattendue. Or, lorsque les places et locaux d'exercice sont loués, il est difficile de trouver des dates de remplacement répondant aux besoins.
- Le développement du personnel, la progression des formations dans leur ensemble, l'évolution en matière de tactique policière et de technique ainsi que les changements intervenant dans la société font que le personnel est exposé à des attentes toujours plus élevées. De ce fait, les exigences relatives aux formations policières augmentent, sur le plan qualitatif et quantitatif.
- Les principes actuellement applicables en matière de méthode et de didactique rendent la formation en petits groupes et les exercices pratiques indispensables, de sorte que les besoins en locaux ou en installations reproduisant les conditions réelles en vue du déroulement de séries d'exercices pratiques ont fortement augmenté.

Aujourd'hui, la POCA manque de places et de locaux d'exercice et se voit contrainte d'en louer à l'externe. En raison de la conception même des exercices, notamment lorsqu'il s'agit de séquences pratiques, il en résulte une hausse des frais ou des problèmes considérables en lien avec les sites utilisables et leur disponibilité. Partant, l'efficacité et le réalisme de la

formation, de première importance pour la sécurité des citoyennes et citoyens du canton de Berne, sont limitées. Le temps supplémentaire utilisé en trajets et les frais de transports, du fait que les formations ne sont pas centralisées, sont en outre considérables, comme le sont plus encore les frais d'administration et de coordination découlant de cette situation. Dans ces conditions, des effets négatifs sur la planification des interventions, la bonne marche du service et les prestations de base sont inévitables.

Dans le bois de Forst, situé à l'ouest de Berne, la POCA dispose de trois fosses de tir, qu'elle utilise pour la formation au tir (et qui génèrent des frais de location externes). Une piste de décombres aménagée à proximité permet des exercices pratiques en extérieur. Toutefois, la POCA aurait besoin de places d'entraînement en intérieur (salles de théorie, dojos destinés à la pratique de l'autodéfense et aux exercices tactiques, locaux d'apprentissage) à quelques centaines de mètres de là, afin de pouvoir les atteindre en quelques minutes seulement. Objet du présent rapport, le *POLY-Zentrum Riedbach*, situé non loin des places d'exercice susmentionnées, répond à ces exigences et viendrait compléter efficacement l'espace déjà disponible.

3.1.2 Domaine spécialisé des chiens de police

L'expérience et le travail quotidien montrent qu'il n'est plus possible de se passer des maîtres-chien et de leurs chiens policiers, que ce soit dans la lutte contre la criminalité ou pour des actions de sauvetage. Les chiens de service interviennent notamment lors de la recherche de personnes, d'objets, de stupéfiants, d'explosifs, de substances incendiaires et de corps.

En additionnant les animaux des maîtres-chien professionnels et ceux de la milice, la POCA dispose de 64 chiens de service. Les maîtres-chien professionnels le sont à titre principal, alors que les miliciens exercent cette activité à titre accessoire au sein de leur corps de police respectif et sont stationnés de manière décentralisée (dans les postes de police équipés d'un chenil). Pour ce qui concerne leurs chiens de protection, les établissements pénitentiaires bernois sont rattachés au domaine spécialisé des chiens de police.

La mise en place de locaux pour les chiens de service est en discussion depuis des années au sein de la POCA. Même si le besoin n'est pas contesté, les discussions ont porté sur le choix du site et l'on en est resté à des locaux provisoires. Ceux-ci ont été installés en 2004 à l'arsenal de la Papiermühlestrasse à Berne. Depuis lors, ils comportent un chenil simple (8 cages) et des bureaux installés dans des containers: ce sont là les places de travail de huit maîtres-chien, avec 18 chiens de service.

Du fait de la forte augmentation des manifestations et des interventions de service d'ordre, mobilisant parfois des centaines de collaborateurs, la circulation des véhicules et des personnes a énormément augmenté sur le terrain de l'arsenal: cela entrave considérablement le déroulement des activités des chiens de police, à tel point qu'il est devenu presque impossible de sortir les chiens sur le terrain de l'arsenal en journée et d'y dispenser un entraînement sans interruption.

Afin de satisfaire à long terme aux exigences d'un service de police moderne, le domaine des chiens de police a besoin d'un site de conduite et de formation centralisé, géré de manière professionnelle et doté des infrastructures nécessaires. Cet objectif se réaliserait avec la mise

en fonction du *POLY-Zentrum Riedbach* et la fermeture des infrastructures provisoires utilisées pendant plus de dix ans.

3.2 Examen du nouveau site pour la formation et le domaine des chiens de police

À l'occasion d'une réunion annuelle qui s'est tenue en 2012, la POCA a été informée par l'ISB que dès 2015, la protection civile et le *Quartieramt* de la Ville de Berne n'utiliseront plus le *POLY-Zentrum Riedbach*. En effet, ces services se sont installés à la fin 2014 dans les locaux situés au nouveau centre d'intervention des sapeurs-pompiers professionnels, à la Murtenstrasse 98 à Berne.

Dans un premier temps, la POCA a examiné la question à l'interne avec les services de la formation et du perfectionnement, de la planification et de l'intervention et avec d'autres secteurs potentiellement intéressés. Ses analyses ont montré que les infrastructures disponibles à Riedbach constituent une chance unique de ne plus dépendre de la location d'infrastructures décentralisées (Centre fédéral d'instruction de Schwarzenbourg, centre de formation ZAR à Aarwangen, installations militaires de Büren a. A. et du Gantrisch, Bernapark à Stettlen, caserne de Lyss, Inforama Seeland, CIP de Tramelan, Inforama Schwand Münsingen, etc.).

En outre, les éléments suivants parlent en faveur du *POLY-Zentrum Riedbach* pour accueillir la formation et le perfectionnement et le domaine spécialisé des chiens de police.

- Situation (combinaison idéale pour des formations à l'intérieur et à l'extérieur)
- Places de stationnement
- Fosses de tir de Forst à proximité
- Piste de décombres à proximité
- Possibilité de restauration sur place
- Aucune dépendance à l'égard de sites de formation et de places de tir loués à des tiers

Au vu de la situation en matière de formation et de perfectionnement, et des conditions nécessaires au domaine spécialisé des chiens de police, le projet a été classé haute priorité stratégique. Par un courrier envoyé en décembre 2012, la Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne (POM) a demandé à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) de procéder à l'examen du *POLY-Zentrum Riedbach* dans l'optique de sa transformation pour accueillir la formation et le perfectionnement, ainsi que le domaine spécialisé des chiens de police, et de lancer les travaux techniques en ce sens.

3.3 Location du *Poly-Zentrum Riedbach*

Par lettre du 23 janvier 2013, la TTE a garanti à la POM qu'elle se chargerait du mandat d'examen aux fins susmentionnées et qu'elle lancerait les travaux.

Propriété de la Ville de Berne, le *Poly-Zentrum Riedbach* est situé à l'ouest de la ville, non loin de la gare de Riedbach. Les installations sont déjà utilisées à l'heure actuelle par la POCA comme site externe, pour des exercices sur le terrain.



Après des visites sur les lieux et des analyses détaillées, des négociations ont eu lieu entre l'OIC (locataire du site) et l'ISB (bailleur).

Le loyer net des locaux vides s'élève à 380 000 francs par année. En sus, il faudra s'acquitter de frais de chauffage et de charges de l'ordre de 120 000 francs par an. La surface à louer est de 3 232 m², ce qui revient à 70 francs par m² pour les entrepôts et 166 francs par m² pour les surfaces de bureaux (charges non comprises), soit à 107 francs par m² et 203 francs par m² avec les charges. De plus, 120 places de parc sont disponibles sur le terrain, à 20 francs l'unité.

3.4 Utilisation prévue du *POLY-Zentrum Riedbach*

3.4.1 Formation et perfectionnement

La POCA pourra assurer à long terme la majeure partie de la formation sur les sites d'Ittigen et de Riedbach. Hormis les travaux ordinaires de conciergerie, les deux places d'exercice seront gérées de manière centralisée depuis le CF Ittigen, qui assurera également l'administration et la coordination. Cette centralisation, combinée au nécessaire réaménagement des lieux, apportera une augmentation importante en termes d'efficacité.

Il est prévu que le *POLY-Zentrum Riedbach* accueille des formations et cours de perfectionnements appelés à durer une journée ou une semaine. Dès lors que toutes les formations se partagent entre la théorie et la pratique, un environnement reproduisant les conditions d'inter-

vention réelles sera disponible à quelques minutes, composé notamment de diverses installations prévues à cet effet, de la forêt toute proche, de terrain découvert, de fosses de tir et d'une piste de décombres. Les personnes en formation pourront prendre leur repas sur place, ce qui est idéal en termes d'horaires de cours. Les déplacements entre divers sites de formation appartiendront au passé. Les formateurs en charge de certaines séquences d'exercices disposeront de bureaux sur place, pour la préparation et pour l'évaluation des exercices effectués. Le site permettra notamment de procéder aux exercices de tir, aux interventions avec les chiens de police et aux simulations d'arrestation à l'écart de tiers et de tout trafic gênant. Ainsi, le public et d'autres services de la POCA ne seront pas incommodés par le bruit ou d'autres types d'émissions.

Si de nouveaux modules de formation se révèlent nécessaires dans un proche avenir ou si la POCA accroît ses effectifs, il ne sera pas nécessaire de se mettre immédiatement en quête de nouveaux locaux pour assurer le déroulement de la formation. En effet, le nouveau *POLY-Zentrum Riedbach* offre suffisamment de potentiel de développement et ces prochaines années, la formation policière pourra continuer d'être assurée.

3.4.2 Domaine spécialisé des chiens de police

Il est prévu que le *POLY-Zentrum Riedbach* devienne le site attitré de huit maîtres-chien professionnels et de leurs 18 chiens de police. Les infrastructures y seront agencées de manière à leur permettre d'accomplir des exercices quotidiens; de plus, tous les entraînements des 52 maîtres-chien de milice et de ceux des établissements pénitentiaires bernois auront lieu deux à trois fois par semaine sur ce même terrain, qui accueillera aussi les cours de base destinés aux chiens formés à la détection de stupéfiants et d'explosifs. Enfin, les maîtres-chien, qu'ils soient miliciens ou professionnels, pourront y dresser et entraîner leurs animaux en soirée ou durant leur temps libre, selon les besoins.

Le site sera la base d'intervention des maîtres-chien professionnels ; il comprend des bureaux pour la part administrative quotidienne de leurs activités. Des installations reproduisant les conditions d'intervention réelles et un chenil y sont également prévues.

3.4.3 Frais d'infrastructures uniques

Seules des infrastructures adéquates permettent d'assurer le bon déroulement des formations et des activités du domaine spécialisé des chiens de police. L'évaluation des coûts est la suivante:

Frais d'infrastructures uniques en 2015	Montant	
Déménagements, aménagement des locaux (pose de câbles, compléments mineurs), etc.	CHF	102 000
Ameublement (bureaux, chaises, tables de réunion, etc.)	CHF	276 000
Système de verrouillage (mise en adéquation du système avec le système de verrouillage centralisé de la POCA)	CHF	20 000
Infrastructures informatiques (accès au réseau, lignes téléphoniques, etc.)	CHF	70 000

Terminaux pour bureaux et salles de formation (PC, imprimantes, scanners, etc.)	CHF	92 000
Infrastructures des locaux de formation ou de travail en groupe (projecteurs vidéo, tableaux magnétiques, chevalets de conférence, matériel de cours, etc.)	CHF	190 000
Total des coûts d'infrastructures, TVA incluse	CHF	750 000

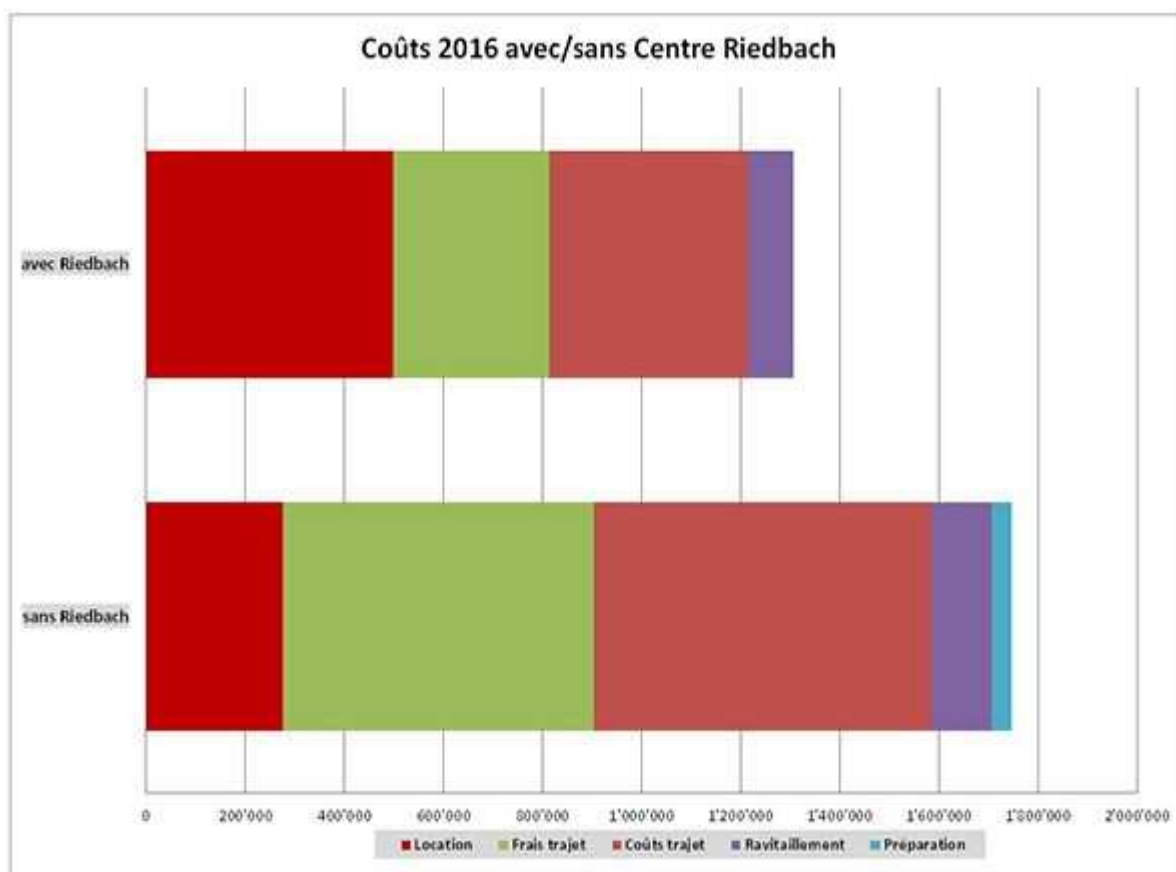
Les moyens informatiques sont en principe identiques à ceux que la POCA utilise aujourd'hui dans les domaines concernés, que l'Office d'informatique et d'organisation du canton de Berne (OIO) a mis à disposition (BEWAN, acquisition de matériel informatique) ou dont l'introduction à la POCA est prévue (BE-Print).

3.5 Comparatif des coûts

Au vu de l'accroissement des activités de formation, de la relative inefficacité liée à la situation des actuels sites de formation et aux lacunes des infrastructures, la question de la rentabilité se pose nécessairement. Dans la situation présente (c'est-à-dire sans le *POLY-Zentrum Riedbach*), la POCA est régulièrement obligée d'improviser en ce qui concerne les places de formation, ce qui entrave forcément l'efficacité de ces activités. En outre, les personnes concernées doivent effectuer des trajets considérables, ce qui fait perdre du temps et engendre des frais.

Fondé sur les données empiriques internes de la POCA, le comparatif des coûts se présente comme suit.

Description		Sans Riedbach	Avec Riedbach
Frais de location (charges comprises)	CHF	277 000	500 000
Frais de voyage (temps x nombre d'heures)	CHF	680 000	400 000
Frais de voyage (indemnité au kilomètre)	CHF	630 000	315 000
Repas (principaux)	CHF	123 000	90 000
Préparation (temps de travail)	CHF	41 000	0
Total sans / avec le <i>POLY-Zentrum Riedbach</i>	CHF	1 751 000	1 305 000



3.6 Adjudication

Dans le cadre de la réalisation du présent projet, la POCA est tenue de respecter les conditions légales, dont notamment la législation applicable aux marchés publics. Certains volets majeurs du projet ont d'ores et déjà fait l'objet des procédures d'adjudication nécessaires, auxquelles on pourra se référer pour les acquisitions dont il est question ici.

3.6.1 Équipements et systèmes informatiques

Avant le projet OB BE déjà, l'OIO a procédé, dans le cadre du projet PTC 2010, à un appel d'offres conforme aux règles de l'OMC, qui comprenait l'acquisition de matériel informatique. La POCA peut s'y associer et faire l'acquisition des équipements nécessaires par l'entremise de l'OIO. Ce dernier a accepté et validé le supplément qui en résulte: la publication figure sur la plateforme www.simap.ch (n° d'identification de projet 73535, n° d'inscription 6672051) et dans la Feuille officielle du canton de Berne du 3 août 2011. La POCA n'est pas soumise à d'autres dispositions relatives au droit des marchés publics.

3.6.2 Ameublement

Le 12 mai 2014, la POCA a, dans le cadre d'une procédure de sélection, lancé un appel d'offres pour diverses pièces de mobilier, dans le respect des dispositions cantonales sur les marchés publics et des règles de l'OMC. Au terme de cette procédure, deux entreprises se sont distinguées, auprès desquelles la POCA peut acquérir tout l'ameublement nécessaire à la mise en œuvre du projet. Une telle acquisition peut ainsi être opérée selon les contrats-cadres (valables jusqu'au 31 décembre 2019) qui sont le fondement de la collaboration entre

les fournisseurs et la POCA et qui en fixent les conditions. La POCA n'est pas soumise à d'autres dispositions relatives au droit des marchés publics.

3.6.3 Infrastructures des locaux destinés à la formation et aux travaux de groupes

En principe, les infrastructures des salles servant à la formation et aux travaux en groupes, dont l'acquisition est effectuée auprès de divers fournisseurs, ne dépassent pas le montant de 100 000 francs par fournisseur. La POCA est en effet autorisée à procéder de gré à gré aux acquisitions d'un montant égal ou inférieur à cette somme. Ces commandes sont réunies dans les travaux de préparation du projet. Si le seuil devait être dépassé pour certaines d'entre elles, les démarches nécessaires seraient entreprises pour qu'elles soient opérées en conformité avec la procédure applicable.

3.7 Délais, démarches, organisation et compétences

Calendrier et aperçu des tâches		
Étapes / déroulement	Échéances	Compétences
AGC durant la session de juin	Entre le 1 ^{er} et le 11 juin 2015	Grand Conseil
Signature du contrat de bail	2 ^e /3 ^e trimestre 2015	OIC
Déménagement et installation dans les locaux du centre de formation	4 ^e trimestre 2015	POCA Division Technique
Début des formations et perfectionnements	1 ^{er} février 2016	POCA Formation et perfectionnement

4 Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

D'une importance stratégique indéniable pour la POCA, ce projet s'inscrit dans la ligne du programme gouvernemental de législature 2015 à 2018. L'objectif 3 fait notamment l'objet d'un soutien tout particulier dans divers domaines. La qualité des infrastructures peut être développée et améliorée. On est en présence d'un rapport coût-utilité favorable. De plus, une utilisation mesurée des ressources (trajets allers et retours moins longs), favorise l'environnement.

5 Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

5.1 Dépenses périodiques (loyer et frais annexes)

Les dépenses sont les suivantes.

Frais de location 2016 – 2026	Montant/année	
Loyer versé à <i>Immobilien Stadt Bern</i>	CHF	380 000
Frais de chauffage et charges, par année	CHF	120 000
Total des frais de location	CHF	500 000

5.2 Dépenses uniques (infrastructures)

Les dépenses uniques relatives aux infrastructures se présentent de la manière suivante.

Frais d'infrastructures uniques 2015	Montant	
Déménagement, aménagement des locaux, etc.	CHF	102 000
Ameublement	CHF	276 000
Système de verrouillage	CHF	20 000
Infrastructures informatiques	CHF	70 000
Terminaux pour les bureaux et les salles de formation	CHF	92 000
Infrastructures des salles pour la formation et les travaux de groupe	CHF	190 000
Total des frais d'infrastructures, TVA incluse	CHF	750 000

5.3 Montant du crédit et compétence en matière de dépense

Il s'agit

- d'un crédit d'engagement pour des dépenses périodiques
- et
- d'un crédit d'engagement pour des dépenses uniques.

Conformément aux articles 47, alinéa 2 LFP et 147, alinéa 3 OFP, le montant des dépenses périodiques est le critère décisif pour la détermination des compétences en matière de dépenses. Relevant en l'espèce de la compétence du Grand Conseil, ces dépenses sont soumises au référendum facultatif.

Le financement du loyer et des charges est imputé aux centres de coûts suivants.

Centre de coûts	Charges par nature	Exercices	Montants en CHF / par an
Loyer	316000	2016 – 2026	380 000
Frais de chauffage et frais accessoires	312000	2016 – 2026	120 000

Les moyens nécessaires sont inscrits au budget 2016, dans le groupe de produits 09.15.9100 Gestion des immeubles.

Le loyer annuel net de 380 000 francs est inférieur de 835 512 francs aux frais de location standard incombant au canton, s'élevant à 1 215 512 francs.

Le financement des infrastructures est imputé aux charges par nature et centres de coûts suivants.

Centre de coûts	Charges par nature	Exercice	Montants en CHF, TVA incluse
1100 Bâtiments	311000, 314300, 318000	2015	588 000
1400 Informatique	311800, 318800	2015	162 000

Les moyens nécessaires sont inscrits au budget 2015, sous le groupe de produits 06.02.9100 Police.

5.4 Répercussions sur le personnel, l'informatique et les locaux

Le présent arrêté a des répercussions sur le personnel et les locaux. Le personnel engagé dans la formation et le perfectionnement ainsi que les membres du domaine spécialisé des chiens de police travailleront à l'avenir sur un nouveau site, vers lequel les infrastructures actuelles seront en partie déplacées, ce qui rendra diverses adaptations nécessaires.

Il permettra enfin d'organiser de nombreuses formations internes de manière centralisée, sur un seul et même site, rendant ainsi superflue la location de locaux de formation supplémentaires.

6 Répercussions en cas de non-réalisation

Si ce projet ne pouvait se réaliser, le canton de Berne laisserait échapper une chance unique d'assurer à long terme le bon déroulement des formations et des cours de perfectionnement de la POCA, ainsi que leur développement possible. Du fait de ses qualités et de sa situation (à l'écart du public et du trafic et à proximité immédiate des fosses de tir et de la piste de décombres), le site de Riedbach offre en effet une solution unique en termes d'efficacité. Parallèlement, son examen sous l'angle économique démontre qu'il permettrait d'économiser et d'agir durablement en faveur de l'environnement, en réduisant les temps de déplacement. En revanche, un *statu quo* maintiendrait les inconvénients actuels, exposés dans les chapitres précédents.

7 Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Les présentes acquisitions ont été adjudgées dans le cadre de procédures antérieures (cf. chapitre 3.6 Adjudication) en vue de la sélection des fournisseurs, garantissant ainsi l'efficacité de la concurrence.

Comme le décrit le comparatif des coûts (chapitre 3.5), la solution présentée permet notamment de gagner du temps et de réduire des frais (kilomètres parcourus): dès lors, elle comporte non seulement des avantages du point de vue économique, mais permet aussi de protéger l'environnement. L'agencement des infrastructures, qui seront adaptées aux besoins, permettra par ailleurs d'améliorer la qualité des formations.

Les répercussions sur la société se traduisent quant à elles par le fait que les formateurs disposeront de bonnes infrastructures, dont ils dépendent pour offrir au personnel de la POCA des formations et des cours de perfectionnement de qualité, permettant à ses membres d'agir en tout temps avec compétence en faveur des citoyennes et citoyens.

8 Proposition

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le présent projet d'arrêté.

Annexe

– Projet d'arrêté